



# UNION REGIONALE D'ART PHOTOGRAPHIQUE

## DE BRETAGNE

### REGLEMENT DES CONCOURS REGIONAUX - 2023 -

#### PRESCRIPTIONS COMMUNES

#### Dates des concours régionaux :

Lieu : 22 LEHON le samedi 04 Février 2023 (*fermeture site: Dimanche 22 Janvier 2023*)

Régional Audiovisuel  
Régional Images projetées monochromes  
Régional Images projetées Nature

Lieu : 22 ST-BRIEUC le samedi 04 Mars 2023 (*fermeture site: Dimanche 19 Février 2023*)

Régional papier monochrome (limite réception photos papier: Samedi 25 Février 2023)

Lieu : 22 LANNION le Samedi 18 Mars 2023 (*fermeture site: Dimanche 05 Mars 2023*)

Régional Image projetée couleur (IMP)  
Régional papier Couleur (limite réception photos papier: Samedi 11 Mars 2023)

Lieu : 56 LA GACILLY le Samedi 25 Mars 2023 (*fermeture site: Dimanche 12 Mars 2023*)

Régional Série Auteur papier  
Régional Nature papier (limites réception photos papier: Samedi 18 Mars 2023)

#### PREAMBULE :

Les Concours Régionaux sont organisés par l'URAPB (UR22)  
Les Concours Régionaux concernent les compétitions dans les disciplines suivantes :

**Papier monochrome (virage monochrome compris)**  
**Papier Couleur,**  
**Papier Nature**  
**Image projetée (couleur uniquement),**  
**Image projetée Nature (Monochrome et Focus Stacking autorisés)**  
**Image projetée monochrome (virage monochrome compris)**  
**Auteur papier**  
**Audiovisuel (ex diaporama),**

Ces concours sont régis :

- Par les articles du règlement commun des concours régionaux de la FPF.
- Et par des dispositions pratiques propres à chaque discipline.

Ces dispositions définissent également, pour les concours qualificatifs, les principes de sélection des meilleures œuvres ou meilleures séries, pour représenter l'Union Régionale dans les compétitions nationales N2.

**(Voir les annexes 1 à 9 pour les dispositions propres à chaque discipline)**

Les quotas des œuvres participant aux concours nationaux dans chaque discipline sont établis par les règles des compétitions et sont définies sur le site FPF et dans son espace personnel

#### ARTICLE 1 : QUI PEUT CONCOURIR ?

- Les auteurs des Clubs ou Individuels affiliés de la FPF. Les auteurs titulaires de plusieurs cartes fédérales ne peuvent concourir dans une discipline que sur le nom d'un seul club

- Les Auteurs individuels fédérés et auteurs en équipe 2 d'un club fédéré, pourront être sélectionnés au national 2 en plus du quota défini pour chaque discipline et pour des images ayant obtenu une note supérieure ou égale à la dernière photo sélectionnée par le système des quotas.

**- Les membres non fédérés FPF ne peuvent participer qu'une seule année sur l'ensemble des concours (décision régionale du CA 22 du 19 novembre 2016)**

- Les membres des clubs, non participants à la Coupe de France ou au concours national 1, peuvent participer en 2ème équipe au concours régional, la même année en respectant les conditions suivantes :

-Interdiction est faite à un auteur ayant participé au concours régional de participer à la Coupe de France ou au concours national 1, la même année et vice versa **(dans la même discipline).**

Ces adhérents sélectionnés en équipe 2 du régional peuvent participer au National 2 en surnombre du quota défini pour chaque discipline .

Le club est responsable de l'application de ces règles. **Si un auteur est reconnu avoir participé aux deux équipes, le club sera exclu des deux compétitions.**

## **ARTICLE 2 : THEME**

Les thèmes des concours régionaux sont totalement libres et ne comportent aucune restriction quant au choix du sujet dans la discipline traitée, **sauf les photos dites « animalière » où 3 maxi par club sont acceptées** ; L'auteur prenant la responsabilité des œuvres présentées (respect du droit d'auteur et du droit à l'image). Chaque Auteur devra éviter, pour la diversité de la compétition et le respect des Juges, de présenter plusieurs œuvres similaires ayant des origines identiques.

### **Important :**

**Voir les conditions de prise de vue par drone du guide des compétitions 2023.**

## **ARTICLE 3 : INSCRIPTION et ACHEMINEMENT DES ŒUVRES**

**Inscription obligatoire en ligne sur le site Web de la FPF**, du titre des photos (**papier et Images projetées**) au format rentrant dans un cadre horizontal de 1920x1920pixels.

**Mode d'emploi des inscriptions** : Se connecter sur le site de la FPF

-Tout en haut de la page d'accueil FPF, cliquer sur « **MENU et Site des concours** » (en gris et très discret en haut et à droite !!!) ou directement à l'adresse : **<http://copain.federation-photo.fr>**

-cliquer sur : **Copain puis sur le pavé vert "se connecter"** , rentrer son N° d'adhérent et son mot de passe pour accéder à son espace Adhérent. Choisir sa compétition régionale individuelle et cliquer sur " Mon inscription " pour inscrire vos photos dans les compétitions régionales.

**Pour les compétitions papier, les étiquettes, à coller en haut à gauche, sont disponibles sur le site après l'inscription de ses photos.**

**- Une tierce personne Responsable des Concours au sein d'un club, peut se substituer pour les inscriptions des adhérents club non informatisés ou non fédérés.**

### **Acheminement des oeuvres:**

**-Papier:** voir les adresses de réception et les dates limites dans les annexes, propre à chaque discipline

**-Images projetées:** Chaque commissaire récupère les photos de sa discipline sur le site fédéral.

## **ARTICLE 4 : LE JUGEMENT**

Le jugement a lieu en public **OU sur Internet pour l'IP**. Les commissaires veilleront au bon déroulement du concours et s'assureront que les spectateurs ne doivent en aucun cas, ni troubler, ni influencer le jury.

Ce sont les commissaires de chaque discipline qui définissent en accord avec le bureau du CA de l'URAPB et le club organisateur les modalités du jugement. Ces modalités seront portées à la connaissance des juges avant chaque concours. Chaque œuvre est évaluée par une note de 6 à 20 selon les dispositions pratiques définies par les commissaires régionaux, les meilleures œuvres étant notées "20", les moins bonnes " 6". Les trois notes (3 juges) de chaque œuvre seront totalisées et le total obtenu déterminera le rang de la photo. **Les notations sont relatives par rapport à l'envoi des photos.**

## **ARTICLE 5: JURY**

Chaque Jury sera composé de 3 personnes qui seront désignées par les commissaires régionaux, en accord avec le bureau du CA de l'URAPB. Il s'agira de personnalités reconnues dans le monde de l'image, étrangères aux clubs en compétition ou par un juge joker extérieur. A la fin d'un concours les notifications du jury seront souveraines et les jugements sans appels, sauf en cas d'inobservation du présent règlement ou de violation des droits d'auteurs.

## **ARTICLE 6 : VERIFICATION DES ENVOIS PAPIER**

Les commissaires régionaux vérifieront la conformité des envois. Ceux qui ne seraient pas conformes ou parvenus hors délais, pourront être interdits de compétition. Ils garantissent que la manipulation des œuvres se fera avec le plus grand soin, mais ne pourront pas être tenus pour responsables en cas d'accident. En cas de litige, le Bureau du CA de l'URAPB sera seul juge.

**Joindre dans l'envoi groupé par club, les frais de retour, et par chèque de préférence ( à l'ordre de l'URAPB/ur22 ). Tout manquement à cette règle verra le non renvoi des photos.**

## **Spécificités concours Papier (Voir guide des compétitions)**

Ces spécificités sont valables pour tous les concours généraux papier qu'ils soient en monochrome, couleur ou nature.

- Le plus grand soin est demandé aux participants dans la réalisation du montage de leur photo. Il est important que tous les participants soient conscients des dommages que pourrait créer, à d'autres photos, une réalisation bâclée.
- Les oeuvres doivent être présentées sur un support semi rigide en carton d'un format de 30x40 cm +/- 5 mm et d'une épaisseur totale ne dépassant pas 2,5 mm Une totale liberté est laissée à l'intérieur de ce format.
- Une photo et son support ne doivent comporter, au recto de la photo, **aucun signe distinctif** qui permettrait l'identification du club ou de l'auteur par les juges.
- Les montages en portefeuille sont interdits.
- Les supports qui déteignent et les adhésifs (type emballage ou peinture) sont à bannir.
- Dans le cas où le support sert de Marie Louise ou de passe-partout aucune aspérité, aucune surépaisseur, ne doivent apparaître au dos des photographies, hormis la photo et l'étiquette d'identification. Tout ajout, au dos de la photo, tel que feuille Canson, devra faire les mêmes dimensions que le support initial. L'épaisseur totale devra être inférieure à **2,5 mm**

## **ARTICLE 7 : PARTICIPATION REGIONALE AUX CONCOURS NATIONAUX FEDERAUX**

Cette participation se fera suivant les directives et les quotas établis chaque année par les règles des compétitions de la FPF. A l'issue du concours régional, chaque commissaire gardera toutes les œuvres destinées aux concours nationaux et en fera lui-même l'envoi, dans les délais prévus. Les clubs pourront récupérer les œuvres non sélectionnés le jour du jugement.

### **QUOTAS de PHOTOS DEFINIS POUR l'UR22 en 2023**

**IMP** (Couleur : 26, Monochrome : 21 et IMP Nature : 31 photos)

**PAPIER** (Couleur : 27, Noir et Blanc : 25 et Nature : 29 photos)

**AUTEUR** : 4 séries

**AUDIOVISUEL** : 3 montages

**Annexe 1: Concours régional papier Noir et Blanc 2023 : Quota UR22: 25; par Club :7; par Auteur:3**

<p><u>Réception des photos</u></p> <p><u>Commissaire</u></p>	<p><b>LE CABEC Pierre</b> 4, Hent Kroaz Ruz 22450 Pommerit-Jaudy</p> <p><b>Pierre LE CABEC ,</b> Tél : 06 82 53 64 76 <a href="mailto:pierre.lecabec@wanadoo.fr">pierre.lecabec@wanadoo.fr</a></p>
<p><u>Généralités :</u></p>	<p>-Ce concours est qualificatif pour le concours national 2 N&amp;B papier dans la limite du quota fixé par les règles de la fédération (25 en 2023) -Définition d'une image monochrome : voir article du document " Règlements communs" du guide des compétitions FPF, saison 2022-2023</p>
<p><u>Participation :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par club : <b>nb.illimité de participants (seules 7 photos maxi pour un club peuvent être sélectionnées en N2)</b></li><li>- Par club : <b>3 Photos « nature » maximum autorisées</b></li><li>- Par auteur : <b>4 photos maximum présentées (3 maxi sélectionnées)</b></li><li>- Les œuvres présentées sont libres de tout droit de reproduction FPF (possibilité de publication)</li><li>- Elles ne doivent pas avoir été publiées dans les documents FPF ( florilège, France Photo spécial compétition).</li><li>- <b>A éviter :</b></li><li>- Les images légèrement différentes d'un même auteur ou d'un auteur du même club participant ou ayant déjà participé aux concours régional ou national dans la même discipline</li><li>- <u>Ne pas présenter la même photo, la même année, dans différentes disciplines</u></li></ul>
<p><u>Présentation des œuvres :</u></p> <p><b><u>NOUVEAU:</u></b> <b>voir Chapitre du guide des compétitions</b></p> <p><b>L'inscription des photos doit se faire sur le site de la Fédé à l'adresse suivante :</b> <a href="http://copain.federation-photo.fr">http://copain.federation-photo.fr</a></p> <p><i>puis se connecter sur son espace adhérent</i></p>	<p>Sur support 30x40, toute liberté est laissée à l'intérieur de ce format. Les supports doivent être vierges de toute indication autre que l'étiquette générée sur le site et portant les indications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nom et N° du Club</li><li>- Nom et prénom de l'auteur</li><li>- N° Fédé en 10 chiffres</li><li>- Le titre de l'œuvre</li></ul> <p>Au dos, <u>en haut à gauche</u>, apposer l'étiquette générée sur son espace adhérent après avoir enregistré ses photos. Les épreuves papier seront expédiées à l'adresse mentionnée en tête de l'annexe avant la compétition avec une copie du bordereau imprimé.</p> <p><b>Joindre dans l'envoi, par chèque de préférence, les frais de retour avec le bordereau colissimo prérempli. <u>Un envoi groupé par Club est souhaitable.</u></b></p> <p><b>Soit pour le Samedi 25 février au plus tard (concours du 04/03/2023)</b></p> <p><b><i>N'oubliez pas l'inscription des photos et la récupération des étiquettes sur le site personnel d'inscription</i></b> <b><u>Fermeture des inscriptions sur le site : Dimanche 19 Février 2023</u></b></p>
<p><u>Codification des œuvres</u></p>	<p><b>Adhérents FPF individuels et non affiliés Club</b></p>
<p>La codification est faite automatiquement suite à l'inscription des photos sur le site</p>	<p>Les fichiers d'images seront identifiés par un n° à 12 chiffres élaborés de façon automatique sur le site au moment de l'inscription des photos:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ex de nom d'un fichier: 221089004101.jpg</li></ul> <p><u>Non affiliés Club :</u> 22+club+9xxx pour un membre xxx : <u>ex :2200589xxx01</u> <u>Indépendants FPF:</u> 22+ 9000+yyyy pour un membre yyyy Ex :229000yyyy01</p>

**Annexe 2: Concours régional Couleur papier 2023: Quota UR22: 27 ; par Club : 7 ; par Auteur: 3**

<p><u>Réception des photos</u></p> <p><b>ROUGERIE Claude</b> <b>25, chemin de Kerlessanouet</b> <b>22700 Perros-Guirec</b></p> <p><b>Claude ROUGERIE</b> Tél : 02 96 23 03 27 Email : <a href="mailto:c1.rougerie@wanadoo.fr">c1.rougerie@wanadoo.fr</a></p> <p><u>Commissaire</u></p>	
<p><u>Généralités :</u></p>	<p>-Ce concours est qualificatif pour le concours national 2 couleur papier dans la limite du quota fixé par les règles de la fédération (27 en 2022)</p>
<p><u>Participation :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par club : <b>nb.illimité de participants (seules 7 photos maxi pour un club peuvent être sélectionnées en N2)</b></li><li>- Par club : <b>3 Photos « nature » maximum autorisées</b></li><li>- Par auteur : <b>4 photos maximum présentées (3 maxi sélectionnées)</b></li><li>- Les œuvres présentées sont libres de tout droit de reproduction FPF (possibilité de publication)</li><li>- Elles ne doivent pas avoir été publiées dans les documents FPF (florilège, France Photo spécial compétition).</li><li>- <b>A éviter :</b></li><li>- Les images légèrement différentes d'un même auteur ou d'un auteur du même club participant ou ayant déjà participé aux concours régional ou national dans la même discipline</li><li>- <u>Ne pas présenter la même photo, la même année, dans différentes disciplines</u></li></ul>
<p><u>Présentation des œuvres :</u></p> <p><b><u>NOUVEAU :</u></b> <b>voir Chapitre du guide des compétitions</b></p> <p><b>L'inscription des photos doit se faire sur le site de la Fédé à l'adresse suivante :</b> <a href="http://copain.federation-photo.fr">http://copain.federation-photo.fr</a></p> <p><i>puis se connecter sur son espace adhérent</i></p>	<p>Sur support 30x40, toute liberté est laissée à l'intérieur de ce format. Les supports doivent être vierges de toute indication autre que l'étiquette générée sur le site et portant les indications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nom et N° du Club</li><li>- Nom et prénom de l'auteur</li><li>- N° Fédé en 10 chiffres</li><li>- Le titre de l'œuvre</li><li>-</li></ul> <p>Au dos, <u>en haut à gauche</u>, apposer l'étiquette générée sur le site de l'UR22 après avoir enregistré ses photos.</p> <p>Les épreuves papier seront expédiées à l'adresse mentionnée en tête de l'annexe avant la compétition avec une copie du bordereau imprimé.</p> <p><b>Joindre dans l'envoi, par chèque de préférence, les frais de retour avec le bordereau colissimo prérempli. <u>Un envoi groupé par Club est souhaitable.</u></b></p> <p><b>Soit pour le Samedi 11 Mars, au plus tard (concours du 18/03/2023)</b></p> <p><b><i>N'oubliez pas l'inscription des photos et la récupération des étiquettes sur le site personnel d'inscription</i></b></p> <p><b><u>Fermeture des inscriptions sur le site : Dimanche 05 Mars 2023</u></b></p>
<p><u>Codification des œuvres</u></p>	<p><b>Adhérents FPF individuels et non affiliés Club</b></p>
<p>La codification est faite automatiquement suite à l'inscription des photos sur le site</p>	<p>Les fichiers d'images seront identifiés par un n° à 12 chiffres élaborés de façon automatique sur le site de l'UR22:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ex de nom d'un fichier: 221089004101.jpg</li></ul> <p><u>Non affiliés Club</u> : 22+club+9xxx pour un membre xxx : <u>ex :2200589xxx01</u> <u>Indépendants FPF</u>: 22+ 9000+yyyy pour un membre yyyy Ex :229000yyyy01</p>

### Annexe 3: Concours régional image projetée Couleur 2023

**Quota UR22: 26 ; par Club : 7 ; par Auteur: 3**

<b>Commissaire :</b>	<b>Claude ROUGERIE</b> Tél : 02 96 23 03 27 Email : <a href="mailto:c1.rougerie@wanadoo.fr">c1.rougerie@wanadoo.fr</a>
<b>Généralités :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ce concours concerne uniquement les fichiers d'images numériques projetés par vidéo projecteur HD.</li><li>- Ce concours est qualificatif pour le concours national2 image projetée dans la limite du quota fixé par les règles de la fédération (24 pour 2021)</li></ul>
<b>Présentation des œuvres :</b>  <b><u>IMPORTANT :</u></b> <b>voir Chapitre du guide des compétitions</b>  <b>L'inscription des photos doit se faire sur le site de la Fédé à l'adresse suivante :</b> <a href="http://copain.federation-photo.fr">http://copain.federation-photo.fr</a>  <i>puis se connecter sur son espace adhérent</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par club : <b>nb.illimité de participants (seules 7 photos maxi pour un club peuvent être sélectionnées en N2)</b></li><li>- Par club : <b>3 Photos « nature » maximum autorisées</b></li><li>- Par auteur : <b>4 photos maximum présentées (3 maxi sélectionnées)</b></li><li>- Les œuvres présentées sont libres de tout droit de reproduction FPF (possibilité de publication)</li><li>- Elles ne doivent pas avoir été publiées dans les documents FPF (florilège, France Photo spécial compétition).</li><li>- <b>A éviter :</b></li><li>- Les images légèrement différentes d'un même auteur ou d'un auteur du même club participant ou ayant déjà participé aux concours régional ou national dans la même discipline</li><li>- <u>Ne pas présenter la même photo, la même année, dans différentes disciplines</u></li></ul> <p>-Voir les conditions de prise de vue par drone Chapitre du guide des compétitions 2023.</p>
<b>Présentation des œuvres :</b>	<p><b>-Format des Images projetées :</b> chaque fichier sera enregistré sur le site au format JPEG et profil de couleur sRGB (pas Adobe RGB) dans un format rentrant dans un cadre de 1920 x 1920 pixels. Le fichier est limité à 3 Mo et présenté dans le sens de lecture.</p> <p>Même en cas d'erreur, l'image sera présentée telle quelle, sans modification de la part des organisateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aucun signe distinctif, signature, titre ou autre ne doit apparaître lors de la projection de l'œuvre sous peine d'élimination.</li><li>- <u>Ne pas présenter la même photo, la même année, dans différentes disciplines</u></li></ul> <p><b>Pour le format de projection 1920x1080, le video-projecteur se chargera automatiquement du redimensionnement des photos verticales à 1080 pixels.</b></p> <p><b><u>Fermeture des inscriptions sur le site : Dimanche 05 Mars 2023</u></b></p>
<b>Codification des œuvres</b>	<b>Adhérents FPF individuels et non affiliés Club</b>
La codification est faite automatiquement suite à l'inscription des photos sur le site	Les fichiers d'images seront identifiés par un n° à 12 chiffres élaborés de façon automatique sur le site de l'UR22: <ul style="list-style-type: none"><li>- Le n° de l'UR (22 pour URAPB)</li><li>- Le n° d'ordre du club (4 chiffres)</li><li>- Le n° d'ordre de l'adhérent (4 chiffres)</li><li>- Le n° d'ordre de l'œuvre : dans l'ordre de l'inscriptions des photos</li></ul> Ex de nom d'un fichier: 221089004101.jpg <b>Non affiliés Club :</b> 22+club+9xxx pour un membre xxx : <u>ex :2200589xxx01</u> <b>Indépendants FPF:</b> 22+ 9000+yyyy pour un membre yyyy Ex :229000yyyy01

**Annexe 4: Concours régional image projetée Monochrome 2023**

**Quota UR22: 21 ; par club: 7, par auteur: 3**

<b>Commissaire :</b>	<b>Jacques LOGEAIS 14, rue des Ursulines 22100 DINAN Tél : 02 96 39 46 54 Email : <a href="mailto:j.logeais@free.fr">j.logeais@free.fr</a></b>
<b><u>Généralités :</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ce concours concerne uniquement les fichiers d'images numériques projetés par vidéo projecteur HD.</li><li>- Ce concours est qualificatif pour le concours national2 image projetée dans la limite du quota fixé par les règles de la fédération (19 pour 2021)</li></ul>
<b><u>Présentation des œuvres :</u></b> <b><u>IMPORTANT :</u></b> <b>voir Chapitre du guide des compétitions</b>  <b>L'inscription des photos doit se faire sur le site de la Fédé à l'adresse suivante :</b> <b><a href="http://copain.federation-photo.fr">http://copain.federation-photo.fr</a></b>  <i>puis se connecter sur son espace adhérent</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par club : <b>nb.illimité de participants (seules 7 photos maxi pour un club peuvent être sélectionnées en N2)</b></li><li>- Par club : <b>3 Photos « nature » maximum autorisées</b></li><li>- Par auteur : <b>4 photos maximum présentées (3 maxi sélectionnées)</b></li><li>- Les œuvres présentées sont libres de tout droit de reproduction FPF (possibilité de publication)</li><li>- Elles ne doivent pas avoir été publiées dans les documents FPF (florilège, France Photo spécial compétition).</li><li>- <b>A éviter :</b></li><li>- Les images légèrement différentes d'un même auteur ou d'un auteur du même club participant ou ayant déjà participé aux concours régional ou national dans la même discipline</li><li>- <u>Ne pas présenter la même photo, la même année, dans différentes disciplines</u></li></ul> <p>-Voir les conditions de prise de vue par drone Chapitre du guide des compétitions 2023.</p>
<b><u>Présentation des œuvres :</u></b>	<p><b>-Format des Images projetées :</b> chaque fichier sera enregistré sur le site au format JPEG et profil de couleur sRGB dans un format rentrant dans un cadre de 1920 x 1920 pixels. Le fichier est limité à 3 Mo et présenté dans le sens de lecture.</p> <p>Même en cas d'erreur, l'image sera présentée telle quelle, sans modification de la part des organisateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aucun signe distinctif, signature, titre ou autre ne doit apparaître lors de la projection de l'œuvre sous peine d'élimination.</li><li>- <u>Ne pas présenter la même photo, la même année, dans différentes disciplines</u></li></ul> <p><b>Pour le format de projection 1920x1080, le video-projecteur se chargera automatiquement du redimensionnement des photos verticales à 1080 pixels.</b></p> <p><b><u>Fermeture des inscriptions sur le site : Dimanche 22 Janvier 2023</u></b></p> <p><b><u>(Concours du 04 Février 2023)</u></b></p>
<b><u>Codification des œuvres</u></b>	<b>Adhérents FPF individuels et non affiliés Club</b>
La codification est faite automatiquement suite à l'inscription des photos sur le site	Les fichiers d'images seront identifiés par un n° à 12 chiffres élaborés de façon automatique sur le site de l'UR22: <ul style="list-style-type: none"><li>- Le n° de l'UR (22 pour URAPB) + n° d'ordre du club (4 chiffres)+ n° d'ordre de l'adhérent (4 chiffres) + n° d'ordre de l'œuvre</li></ul> Ex de nom d'un fichier: 221089004101.jpg <u>Non affiliés Club :</u> 22+club+9xxx pour un membre xxx : ex :2200589xxx01 <u>Indépendants FPF:</u> 22+ 9000+yyyy pour un membre yyyy Ex :229000yyyy01

**Annexe 5 : Concours régional audiovisuel UR22 2023**

**Quota UR22 : 3**

<b>Commissaire</b>	Jacques LOGEAIS 14 rue des Ursulines 22100 DINAN Tél : 06 07 53 34 91 mail : <a href="mailto:j.logeais@free.fr">j.logeais@free.fr</a>
<b><u>Généralités :</u></b>	-Ce concours concerne les montages audiovisuels compilés sous la forme d'un fichier exécutable (.exe) ou MP4 et visualisés par un vidéo projecteur.  - Ce concours est qualificatif pour le concours national audiovisuel dans la limite du quota fixé par les règles des compétitions de la Fédération Photographique de France.  - Ce concours est ouvert à tous les auteurs fédérés ou non. La carte FPF est cependant nécessaire pour participer à la compétition nationale. L'auteur doit être en possession de la carte le jour du concours régional.
<b><u>Présentation des œuvres :</u></b>  <b><u>IMPORTANT :</u></b> <b>voir Chapitre du guide des compétitions</b>  <b>L'inscription des photos doit se faire sur le site de la Fédé à l'adresse suivante :</b> <a href="http://copain.federation-photo.fr">http://copain.federation-photo.fr</a>  <i>puis se connecter sur son espace adhérent</i>	- Par club : nombre <b>illimité de montages</b> . - Par auteur : <b>2 montages maximum</b> . - Pour l'ensemble des concours les montages présentés doivent être libres de tout droit de présentation. En outre ils ne doivent pas avoir été sélectionnés pour des compétitions nationales antérieures. - Un montage ne pourra pas être présenté plus de 2 fois <b><i>Cliquer sur UR22</i></b> <b><i>Rentrer le N° de sa carte FPF et le mot de passe pour accéder sur sa page « Adhérent ». Cliquer sur « Mon inscription » de la compétition concernée. : inscrire le titre de l'audiovisuel puis la durée et charger la fiche d'identification, la remplir puis » Envoyer ».</i></b> <b><i>Le faire pour chaque audiovisuel.</i></b>  <b><u>Fermeture des inscriptions sur le site : Dimanche 22 Janvier 2023 (Concours du 04 Février 2023)</u></b>  <b><u>Envoi du Diaporama +fiche technique via WeTransfer si possible</u></b>
<b><u>Présentation des œuvres :</u></b>	- Chaque fichier à projeter sera compilé en fichier exécutable (.exe) ou en MP4 à partir de fichiers d'images au format jpg (Base 1920X1080 pixels , avec un profil colorimétrique sRGB)). - Les montages audiovisuels peuvent intégrer des séquences vidéo mais l'image fixe doit rester majoritaire. - La durée de projection d'un diaporama est limitée à 12 minutes
<b><u>Codification des œuvres</u></b>	L'envoi devra comporter : L'audiovisuel sous la forme exécutable (.exe) ou MP4 La fiche technique sous forme numérique (Excel ou compatible) Le logiciel utilisé pour l'encodage du montage -Les audiovisuels seront envoyés de préférence par mail (ex Wetransfer). Ils peuvent aussi être acheminés par poste sur CD rom avec les mêmes caractéristiques (attention aux délais postaux).
<b><u>Bordereaux – Fiche d'identification :</u></b>	Chaque montage sera accompagné <b>des fiches d'identification normalisées</b> .
<b><u>Jury :</u></b>	S'agissant d'un régional, le jury est composé de : <ul style="list-style-type: none"><li>• 3 jurés désignés sur proposition du commissaire régional</li></ul>

**Annexe 6: Concours régional image projetée NATURE 2023**

**Quota UR22: 31 ; par Club : 7 ; par Auteur: 3**

**N&B et focus stacking  
autorisés**

<b>Commissaire :</b>	<b>Claude ROUGERIE</b> <b>Tél : 02 96 23 03 27 Email : <a href="mailto:c1.rougerie@wanadoo.fr">c1.rougerie@wanadoo.fr</a></b>
<b>Généralités :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ce concours concerne uniquement les fichiers d'images numériques projetés par vidéo projecteur HD.</li><li>- Ce concours est qualificatif pour le concours national 2 image projetée NATURE dans la limite du quota fixé par les règles de la fédération (31 pour 2023)</li></ul>
<b>Présentation des œuvres :</b> <b><u>IMPORTANT :</u></b> <b>voir Chapitre du guide des compétitions</b>  <b>L'inscription des photos doit se faire sur le site de la Fédé à l'adresse suivante :</b> <b><a href="http://copain.federation-photo.fr">http://copain.federation-photo.fr</a></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par club : <b>nb. illimité de participants (seules 7 photos maxi pour un club peuvent être sélectionnées en N2)</b></li><li>- Par auteur : <b>4 photos maximum présentées (3 maxi sélectionnées)</b></li><li>- Les œuvres présentées sont libres de tout droit de reproduction FPF (possibilité de publication)</li><li>- Elles ne doivent pas avoir été publiées dans les documents FPF (florilège, France Photo spécial compétition).</li><li>- <b>A éviter :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Les images légèrement différentes d'un même auteur ou d'un auteur du même club participant ou ayant déjà participé aux concours régional ou national dans la même discipline</li><li>- <u>Ne pas présenter la même photo, la même année, dans différentes disciplines</u></li></ul></li></ul> <p>- Voir les conditions de prise de vue par drone. Chapitre du guide des compétitions 2023.</p>
<b>Présentation des œuvres :</b>	<p><b>-Format des Images projetées :</b> chaque fichier sera enregistré sur le site au format JPEG et profil de couleur sRGB dans un format rentrant dans un cadre de 1920 x 1920 pixels. Le fichier est limité à 3 Mo et présenté dans le sens de lecture.</p> <p>Même en cas d'erreur, l'image sera présentée telle quelle, sans modification de la part des organisateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aucun signe distinctif, signature, titre ou autre ne doit apparaître lors de la projection de l'œuvre sous peine d'élimination.</li><li>- <u>Ne pas présenter la même photo, la même année, dans différentes disciplines</u></li></ul> <p><b>Pour le format de projection 1920x1080, le video-projecteur se chargera automatiquement du redimensionnement des photos verticales à 1080 pixels.</b></p> <p><b><u>Fermeture des inscriptions sur le site : Dimanche 22 Janvier 2023 (Concours du 04 Février 2023)</u></b></p>
<b>Définition de la photo Nature</b>  <b>Voir livret des compétitions, article du livret des compétitions 2022-2023</b>	<p>Désormais, il est permis de présenter des photos d'animaux d'origine sauvage (et eux seuls) prises en parcs animaliers ; à la seule et unique condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments apportés par le gardien du parc).</p> <p>Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture seront admis, les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle).</p> <p>Les animaux en captivité visible (chardonneret en cage, poisson dans son bocal, les fleurs cultivées et les animaux domestiques y compris les chevaux de Camargue) ne seront toujours pas admis.</p> <p><b><u>Les paysages devront être dépourvus de constructions ou d'éléments construits par l'homme.</u></b></p>

**Annexe 7: Concours régional AUTEUR 2023 : Quota UR22: 4 séries; par Auteur: 8 à 15 photos**

<p><b><u>Réception des photos</u></b></p> <p><b><u>Commissaire</u></b></p>	<p><b>Club Photo de LA GACILLY BP41 56204 LA GACILLY Cedex</b></p> <p><b>Pierre BUSQUET</b> <b>Tél : 06 86 54 45 11 Email : <a href="mailto:pierrebusquet@orange.fr">pierrebusquet@orange.fr</a></b></p>
<p><b><u>Généralités :</u></b> Définition:</p>	<p>Ensemble de photographies comportant une continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire soit au niveau de la démarche et donnant une unité à l'ensemble</p> <p>-Ce concours est qualificatif pour le <b>concours national 2 Auteur</b> dans la limite du quota fixé par les règles de la fédération (4 séries en 2023)</p>
<p><b><u>Participation :</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par club : <b>nb.illimité de participants (4 séries sélectionnées pour l'UR22 en National 2 pour 2023)</b></li><li>- Par auteur : <b>8 à 15 photos maximum présentées</b></li><li>-Les épreuves, en monochrome ou couleur seront présentées sur support carton d'épaisseur max de 2 mm.</li><li>- Les œuvres présentées sont libres de tout droit de reproduction FPF (possibilité de publication)</li></ul>
<p><b><u>Présentation des œuvres :</u></b></p> <p><b><u>NOUVEAU :</u></b> <b>voir Chapitre du guide des compétitions</b></p> <p><b>L'inscription des photos doit se faire sur le site de la Fédé à l'adresse suivante :</b> <b><a href="http://copain.federation-photo.fr">http://copain.federation-photo.fr</a></b></p> <p><i>puis se connecter sur son espace adhérent</i></p>	<p>Sur support entre 30/30 et 50/50,(40/50 max souhaité pour le transport). toute liberté est laissée à l'intérieur de ce format. Les supports doivent être vierges de toute indication autre que l'étiquette générée sur le site et portant les indications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nom et N° du Club</li><li>- Nom et prénom de l'auteur</li><li>- N° Fédé en 10 chiffres</li><li>- Le titre de l'œuvre et N° d'ordre</li></ul> <p>Au dos, <b>en haut à gauche</b>, apposer les étiquettes générées sur le site concours après avoir enregistré toutes les photos. L'étiquette portant le code barre sera apposée au dos de la première photo</p> <p>Les épreuves papier seront expédiées à l'adresse mentionnée en tête de l'annexe avant la compétition</p> <p>- L'auteur peut joindre un texte anonyme d'une dizaine de lignes pour présenter sa démarche.(voire article du règlement concours auteur)</p> <p><b>Joindre dans l'envoi, par chèque de préférence, les frais de retour avec le bordereau colissimo prérempli</b></p> <p><b>Soit pour le Samedi 18 Mars au plus tard. (concours du 25/03/2023)</b></p> <p><b><i>N'oubliez pas l'enregistrement de toutes les photos et la récupération des étiquettes sur le site (photos inscrites, rentrant dans un cadre de 1920x1920 pixels)</i></b></p> <p><b><u>Fermeture des inscriptions sur le site : Dimanche 12 Mars 2023</u></b></p>
<p><b><u>Codification des œuvres</u></b></p>	<p><b>Adhérents FPF individuels et non affiliés Club</b></p>
<p>La codification est faite automatiquement suite à l'inscription des photos sur le site</p>	<p>Les fichiers d'images seront identifiés par un n° à 12 chiffres élaborés de façon automatique sur par site concours: Ex de nom d'un fichier: 221089004101.jpg</p> <p><b><u>Non affiliés Club :</u></b> 22+club+9xxx pour un membre xxx : <b>ex :2200589xxx01</b></p> <p><b><u>Indépendants FPF:</u></b> 22+ 9000+yyyy pour un membre yyyy Ex :229000yyyy01</p>

**Annexe 8: Concours régional Nature papier 2023: Quota UR22: 29 ; par Club : 7 ; par Auteur: 3**

<p><u>Réception des photos</u></p> <p><u>Commissaire</u></p>	<p>Club Photo de LA GACILLY BP41 56204 LA GACILLY Cedex</p> <p>Pierre BUSQUET Tél : 06 86 54 45 11 Email : <a href="mailto:pierrebusquet@orange.fr">pierrebusquet@orange.fr</a></p>
<p><u>Généralités :</u></p>	<p>-Ce concours est qualificatif pour le concours national 2 Nature papier dans la limite du quota fixé par les règles de la fédération (29 en 2023)</p>
<p><u>Participation :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par club : <b>nb.illimité de participants (seules 7 photos maxi pour un club peuvent être sélectionnées en N2)</b></li><li>- Par auteur : <b>4 photos maximum présentées (3 maxi sélectionnées)</b></li><li>- Les œuvres présentées sont libres de tout droit de reproduction FPF (possibilité de publication)</li><li>- Elles ne doivent pas avoir été publiées dans les documents FPF (florilège, France Photo spécial compétition).</li><li>- <b>A éviter :</b></li><li>- Les images légèrement différentes d'un même auteur ou d'un auteur du même club participant ou ayant déjà participé aux concours régional ou national dans la même discipline</li><li>- <u>Ne pas présenter la même photo, la même année, dans différentes disciplines</u></li></ul>
<p><u>Présentation des œuvres :</u></p> <p><b>NOUVEAU :</b> <b>voir Chapitre du guide des compétitions</b></p> <p><b>L'inscription des photos doit se faire sur le site de la Fédé à l'adresse suivante :</b> <a href="http://copain.federation-photo.fr">http://copain.federation-photo.fr</a> <i>puis se connecter sur son espace adhérent</i></p>	<p>Sur support 30x40, toute liberté est laissée à l'intérieur de ce format. Les supports doivent être vierges de toute indication autre que l'étiquette générée sur le site et portant les indications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nom et N° du Club</li><li>- Nom et prénom de l'auteur</li><li>- N° Fédé en 10 chiffres</li><li>- Le titre de l'œuvre</li></ul> <p>Au dos, <u>en haut à gauche</u>, apposer l'étiquette générée sur le site de l'UR22 après avoir enregistré ses photos. Les épreuves papier seront expédiées à l'adresse mentionnée en tête de l'annexe avant la compétition.</p> <p><b>Joindre dans l'envoi, par chèque de préférence, les frais de retour avec le bordereau colissimo prérempli. <u>Un envoi groupé par Club est souhaitable.</u></b></p> <p><b>Soit pour le Samedi 18 Mars au plus tard.(concours du 25/03/2023)</b></p> <p><i>N'oubliez pas l'inscription des photos et la récupération des étiquettes Sur le site (voir article 7.6)</i></p> <p><b><u>Fermeture des inscriptions sur le site : Dimanche 12 Mars 2023</u></b></p>
<p><u>Codification des œuvres</u></p>	<p>Adhérents FPF individuels et non affiliés Club</p>
<p>La codification est faite automatiquement suite à l'inscription des photos sur le site</p>	<p>Les fichiers d'images seront identifiés par un n° à 12 chiffres élaborés de façon automatique sur le site de l'UR22:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ex de nom d'un fichier: 221089004101.jpg</li></ul> <p><u>Non affiliés Club</u> : 22+club+9xxx pour un membre xxx : <u>ex :2200589xxx01</u> <u>Indépendants FPF</u>: 22+ 9000+yyyy pour un membre yyyy Ex :229000yyyy01</p>